



Québec, le 24 octobre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 28 mai dernier, le député de Rosemont déposait une pétition concernant une pétition signée par 156 personnes, demandant au gouvernement du Québec de réaliser une étude de faisabilité en vue de créer une nouvelle faculté de médecine dans l'un des établissements du réseau de l'Université du Québec (UQ) situé en région. Nous avons pris connaissance des éléments présentés dans la pétition et nous souhaitons y revenir.

Reconnaissant l'importance des besoins en effectifs médicaux au Québec, le gouvernement s'est engagé à former 660 médecins supplémentaires sur quatre ans. Les facultés de médecine ont donc déployé d'importants efforts pour répondre aux demandes d'augmentation des cohortes au cours des dernières années. Ainsi, 1 165 étudiants ont commencé leurs études à l'automne 2024, soit 1 165 nouvelles inscriptions dans le contingent régulier du doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine. Il s'agit d'une augmentation de 122 admissions par rapport à l'automne 2023 et de 196 par rapport à l'automne 2022.

De plus, nous encourageons les initiatives visant à former la relève médicale en région, puisque nous croyons qu'il s'agit d'un facteur de succès pour l'attractivité et la rétention du personnel médical dans les établissements de santé et de services sociaux situés dans les régions éloignées des grands centres urbains. Depuis plusieurs années, nous soutenons la délocalisation des programmes en médecine. Aujourd'hui, dix campus sont répartis sur le territoire québécois : Montréal (2), Longueuil, Sherbrooke, Trois-Rivières, Gatineau, Saguenay, Québec, Lévis et Rimouski. Pour la même raison, nous majorons le financement de l'effectif étudiant inscrit à un programme de médecine dans un campus délocalisé.

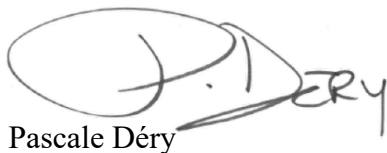
Les établissements du réseau de l'UQ participent déjà à la formation médicale au Québec par l'intermédiaire des campus délocalisés en médecine. De fait, les facultés de médecine offrent la formation en collaboration avec des établissements du réseau de l'UQ :

- l'Université de Montréal avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) dans la ville de Trois-Rivières;
- l'Université McGill avec l'Université du Québec en Outaouais (UQO) dans la ville de Gatineau;
- l'Université de Sherbrooke avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) dans la ville de Saguenay;
- l'Université Laval avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) dans les villes de Rimouski et de Lévis.

Ces établissements offrent également la formation conduisant à l'exercice de différentes professions de la santé, comme les infirmières et infirmiers, les psychologues, les travailleuses sociales et travailleurs sociaux, les sexologues, les sages-femmes, les physiothérapeutes et les ergothérapeutes, qui sont essentiels au réseau de la santé et des services sociaux.

Enfin, les enjeux de pénurie de main-d'œuvre en santé dans les régions du Québec demeurent une priorité pour le gouvernement du Québec et nous mettons tout en œuvre pour y remédier. Ainsi, toute demande formelle visant la création d'une nouvelle école de médecine sera analysée avec rigueur en considérant l'ensemble des paramètres.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.



Pascale Déry